

République Française
Département des Hautes-Alpes
Arrondissement de Briançon

Commune
LE MONETIER LES BAINS 05220

N°098/2025

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

Date de convocation : **13 novembre 2025**

Date d'affichage : **20 novembre 2025**

L'an deux mil vingt-cinq,

Le 19 novembre à 18 heures 30

Le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Marie REY, Maire

Etaient présents :

Jean-Marie REY, Maire

Fabrice LOISEAU, Muriel PAYAN, Alexandre GOUEL, Margot MERLE, adjoints

Yveline CORDIER, Jean-Michel BRUNET, Violaine PIQUET-GAUTHIER, formant la majorité des membres en exercice

Absents :

Marielle BOY, Lisa FAURE, Gabrielle GUIBERT, Jean-Baptiste CRAFFK, Pierre SAVOLDELLI

Jean-Michel BRUNET a été élu secrétaire

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE	:	13
PRESENTS	:	8
VOTANTS	:	8

OBJET : CEREMONIE INTERCOMMUNALE DES VŒUX : CONVENTION DE REFACURATION

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que les communes de St Chaffrey, de La Salle les Alpes et du Monêtier-les-Bains ont décidé de mutualiser la traditionnelle cérémonie de présentation des vœux à la population par l'organisation d'une cérémonie unique se déroulant dans l'une des trois communes, et ce à tour de rôle.

Afin de fixer les modalités d'organisation et de financement des cérémonies des vœux 2026, 2027 et 2028, il est proposé de conventionner avec les communes de St Chaffrey et de La Salle les Alpes afin que la commune organisatrice puisse refacturer à parts égales (un tiers par commune) les frais qu'elle aura supporté.

VU l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré **et à l'unanimité** :

APPROUVE la convention de refacturation pour la cérémonie des vœux avec les communes de St Chaffrey et La Salle les Alpes pour les années 2026 à 2028 comme annexée à la présente délibération.

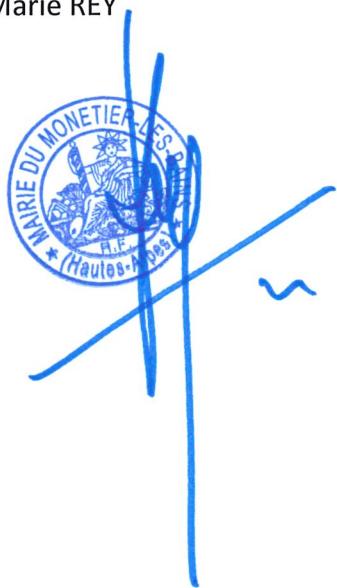
AUTORISE Monsieur le Maire à procéder à sa signature.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme

Le Maire,

Jean-Marie REY



Le secrétaire de séance

Jean-Michel BRUNET

